

▶ Méthanisation Méthavie : un projet couronné de succès

PAGE 6



ACTUALITÉS
UNE BIÈRE
QUI A LE VENT
EN POUPE

P.2



SERVICES ET TECHNIQUES
PRÉCURSEURS
D'EXPLOSIFS : NOUVELLE
RÉGLEMENTATION

P.4



FAITS ET GESTES
IRRIGATION :
LA SÉCURISATION
DE L'EAU, UN ENJEU FORT

P.8



Le mauvais temps, c'est le temps qui dure...

Quasiment 2 mois sans pluie au printemps. Il faut remonter loin pour retrouver une telle situation, qui -à l'heure où j'écris ces quelques lignes- n'est pas sans inquiéter.

Les céréales étaient plutôt prometteuses en sortie d'hiver mais voilà le potentiel déjà remis en cause (pour le grain comme pour la paille). Et une pousse de l'herbe très contrariée par ce temps sec et froid. Gageons que cette situation n'augure pas d'une mauvaise année, après ce que nous avons déjà vécu en 2020...

Dans ce contexte d'incertitudes climatiques qui concerne une bonne partie de l'Europe, les prix flambent. Pour le meilleur pour ceux qui ont, et ceux qui auront, des récoltes à vendre. Mais c'est moins positif s'agissant des filières animales à nouveau à la peine quand il s'agit de répercuter ces hausses de prix de revient. Et les Egalim sont encore loin d'avoir moralisé les relations avec la grande distribution.

La bonne tenue des cours sur cette fin d'exercice et surtout la gestion prudente de votre coopérative sur la campagne 2020 (qui avait su anticiper les choses en conservant des volumes de la récolte 2019), permet de revenir vers vous sociétaires ayant opté pour le prix moisson, avec une enveloppe conséquente de 2,4 millions d'euros de compléments de prix. Ce n'est pas rien ! Et le professionnalisme de nos équipes nous permet ce positionnement compétitif.

L'idéal serait bien évidemment de disposer sur la campagne qui vient, à la fois des bons prix et des rendements. L'expérience montre que c'est quand même assez rarement le cas. Mais il suffirait qu'il pleuve très vite chez nous dans un marché mondial qui reste tendu, pour que ce scénario se concrétise pour 2021. Il suffirait... Malgré nos prouesses dans l'espace, personne n'a encore trouvé la solution pour faire tomber la pluie à la demande...



Franck Bluteau, Vice-Président & Président de la commission céréales



INFOS ▶

Directeur de publication: Jacques Bourgeois
Conception/Rédaction: service communication
12 boulevard Réaumur - BP 27 85001 La Roche-sur-Yon CEDEX
Tél 02 51 36 51 51 • communication@cavac.fr • www.coop-cavac.fr

▶ LA COOPINE

UNE BIÈRE QUI A LE VENT EN POUPE BILAN

Entre montée en puissance de la production, nouvelles recettes et nouveaux défis, notre brasserie artisanale et coopérative, installée à Luçon depuis fin 2019, se fait une place de choix auprès des consommateurs.

Un an et demi après le lancement de La Coopine, la brasserie est en pleine croissance et les volumes sont à la hausse. En 2020, ce sont 15 000 L de bières qui ont été produits, cette année l'objectif est d'atteindre entre 35 000 L et 40 000 L. L'équipe s'est donc agrandie avec l'arrivée d'un nouveau brasseur aux côtés d'Adrien Caufment et Jean-Claude Piveteau. Au niveau de la commercialisation, il a fallu s'adapter au contexte sanitaire. Suite au premier confinement, La Coopine a réorienté sa stratégie en concentrant ses efforts de vente en grande distribution. Ce marché représente aujourd'hui la majorité de son chiffre d'affaires. Les ventes jouissent de deux grandes périodes commerciales: les fêtes de fin d'année et la période estivale où les consommateurs ont envie de se faire plaisir avec des produits festifs comme l'explique Adrien: « Notre bière de Noël aux épices et agrumes a été un grand succès que nous comptons réitérer cette année. »

Créativité et savoir-faire au service de nouvelles recettes

Deux nouvelles recettes fruitées ont rejoint la gamme depuis peu: une bière IPA Mangue équilibrée, entre amertume et saveurs exotiques. Et une bière Framboise légère et désaltérante, réalisée avec des fruits frais sans ajout de



Pour l'embouteillage des bières aux fruits, Adrien et Jean-Claude ont pu compter sur la présence de Dominique venu en renfort et Jérôme qui vient de rejoindre la brasserie.



La gamme de bière « La Coopine » s'est étoffée.

sucré. Une vraie réussite pour le développement de la brasserie comme l'explique Jean-Claude: « Nous sommes très satisfaits du résultat, le goût est là et les clients en redemandent. Nous avons brassé quasiment 1 000 L de chaque bière fruitée et nous allons devoir relancer la production pour couvrir la demande tout l'été ! ». L'ambition des brasseurs ne s'arrête pas là puisque l'élaboration d'une recette d'automne est en cours: « Nous sommes sur la piste d'une bière au miel, mais rien n'est acté, nous devons encore faire des tests et des dégustations », confie Adrien.

De nouveaux défis

Forte de son expérience, la brasserie se lance dès à présent de nouveaux défis avec notamment, le projet de mise en place d'une consigne sur les bouteilles de 75 cl. Une démarche éco-responsable en cohérence avec les attentes sociétales et les valeurs de La Coopine. La brasserie innove aussi avec une offre en fût de 30 L qui devrait voir le jour courant juin pour contenter des cibles inédites comme les événements locaux ou les campings. ■

Deux nouveautés à découvrir, la bière aromatisée à la framboise ou à la mangue.



▶ LOISIRS NATURE

CAVAC PARTENAIRE DU LABYRINTHE VENDÉE VALLÉE VENDRENNES (85)

Situé à Vendrennes à 20 minutes du Puy-du-Fou, le labyrinthe Vendée Vallée offre un cadre idéal pour passer un bon moment en famille. Cela fait maintenant 5 ans que le créateur et gérant du site Jean-Claude Billaud a eu l'idée d'aménager des labyrinthes dans des parcelles de maïs. Une activité ludique et éco-responsable à laquelle la coopérative contribue pour la deuxième année en fournissant la semence et les fertilisants. Les semis ont été réalisés à la mi-avril, Jean-Claude Billaud attend ensuite que les plantes fassent 10 cm de haut pour concevoir son labyrinthe. « Je sème partout, je pose mes jalons, puis je casse les rangs au rotavator pour façonner les allées, explique-t-il. Ensuite je passe un rouleau pour compacter l'allée ».

Pour cette édition, le thème choisi est le Vendée Globe, les visiteurs partiront sur les traces des skippers et devront résoudre les énigmes qui jalonnent le labyrinthe pour arriver à bon port ! L'autre nouveauté est l'organisation de 5 soirées guinguettes le vendredi soir dans un grand chapiteau (à réserver en ligne). Labyrinthe est ouvert du samedi 3 juillet au 31 août 2021, tous les jours de 10h30 à 20h00. Nocturnes les mercredis et samedis. Tarifs: 8€ par personne et 6,5€ (3 à 12 ans). 5 route de la Fôret, 85250 Vendrennes. <https://labyrinthvendeevallee.com> ■

Le labyrinthe Vendée Vallée ouvrira le samedi 3 juillet 2021.



► APPROVISIONNEMENTS

PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ PUBLIQUE

Depuis le 1^{er} février 2021, est entrée vigueur la nouvelle réglementation relative à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances pouvant servir à la fabrication artisanale d'explosifs. Tous les opérateurs économiques, fabricant, acheteur, vendeur, sont concernés.

Il faudra désormais montrer patte blanche pour acheter les engrais azotés contenant de l'ammonitrate. Face à la menace terroriste, l'Union Européenne a pris la décision de limiter l'accès des particuliers à des produits chimiques, dits « précurseurs d'explosifs » pouvant entrer dans la composition d'explosifs artisanaux. De nombreux secteurs d'activité sont visés par ces nouvelles réglementations, dont l'agriculture. La coopérative, en tant que vendeur, et les sociétaires en tant qu'acheteurs, devront respecter un certain nombre d'exigences.

Quelles obligations ?

Depuis le 1^{er} février 2021, le nouveau règlement (UE) 2019/1148 restreint l'accès des particuliers aux précurseurs d'explosifs au-delà d'un certain taux de concentration. Il impose aux opérateurs économiques de s'assurer du caractère professionnel de l'acheteur et de vérifier son identité, d'enregistrer les transactions pour les produits les plus à risque. Enfin, toutes transactions suspectes, disparitions et vols doivent être signalées aux autorités.

Qu'est qu'un précurseur d'explosif ?

Il s'agit d'une substance chimique qui peut très facilement être transformée en explosif par différents procédés. Ces substances peuvent engendrer des réactions exothermiques puissantes si elles sont placées dans des conditions particulières, comme l'élévation de la température, un mélange ou une mise en contact avec d'autres matières. Il existe deux catégories de produits classés selon la dangerosité. Les plus sensibles sont les précurseurs soumis à

restrictions, c'est notamment le cas des formules d'engrais qui comportent plus de 16 % d'azote issu du nitrate d'ammonium (appelé communément ammonitrate). En tant que vendeur, la coopérative a ainsi travaillé ces derniers mois à la traduction opérationnelle de la nouvelle réglementation. Tous les produits concernés ont été identifiés, une mention indiquera leur présence notamment sur les bons de livraison et la facture.

Qu'est-ce qui change pour les sociétaires ?

Pour toute prise de commande, la coopérative doit vérifier l'identité du sociétaire. Pour ce faire, il faudra donc fournir dans les semaines qui viennent à votre CTC le type et le numéro d'une pièce d'identité (carte d'identité, ou permis de conduire).

Conjointement, la coopérative doit vous faire signer une déclaration d'utilisation. En tant qu'acheteur, vous devez vous engager à utiliser ces produits pour votre activité professionnelle, et aussi à ne pas les revendre. La coopérative va conserver les déclarations et les tiendra à disposition des autorités en cas d'inspection. En tant que détenteur, vous êtes également tenus de contrôler vos stocks et signaler toute disparition dans les 24h au Service Approvisionnement.

Lors de la livraison ou le retrait en dépôt des précurseurs d'explosifs soumis à restrictions, l'ARC ou le chauffeur vous demanderont une pièce d'identité, et vous devrez signer le bon de livraison. Les équipes de la coopérative ont été formées à ces nouvelles obligations et pourront vous accompagner dans toutes les questions que vous vous posez. ■

► PRÉCURSEURS D'EXPLOSIF SOUMIS À RESTRICTIONS CE QU'IL FAUT RETENIR

- Je transmets à mon CTC le type et le numéro de ma pièce d'identité
- Je signe une déclaration d'utilisation
- Pour tout retrait ou livraison, je présente une pièce d'identité en dépôt ou au chauffeur et je signe le bon de livraison
- Je signale tout vol ou disparition suspecte au Service Appro et/ou au Pixaf (01 78 47 34 29) ■

► FERTILISATION AZOTÉE

CONCILIEZ ENVIRONNEMENT ET PERFORMANCE ! FOCUS SUR ENTEC®

La réduction des impacts environnementaux est un enjeu majeur pour l'agriculture. Des solutions existent, comme ENTEC®, assurant productivité et respect de l'environnement.

Combiner à la fois la performance technico-économique, la réduction des impacts environnementaux, dans un contexte de changements climatiques est le défi de l'agriculture. Sur ce sujet, la fertilisation des cultures fait figure d'exemple, avec des pratiques très encadrées. Ces évolutions ont impulsé l'innovation dans les industries de fabrication des engrais à l'innovation. Parmi les solutions qui fonctionnent, on peut citer l'engrais ENTEC®, un sulfonitrate d'ammoniac additionné d'un régulateur de nitrification, qui a fait ses preuves sur de nombreuses cultures : céréales d'hiver, colza, fourragères prairies et maïs.

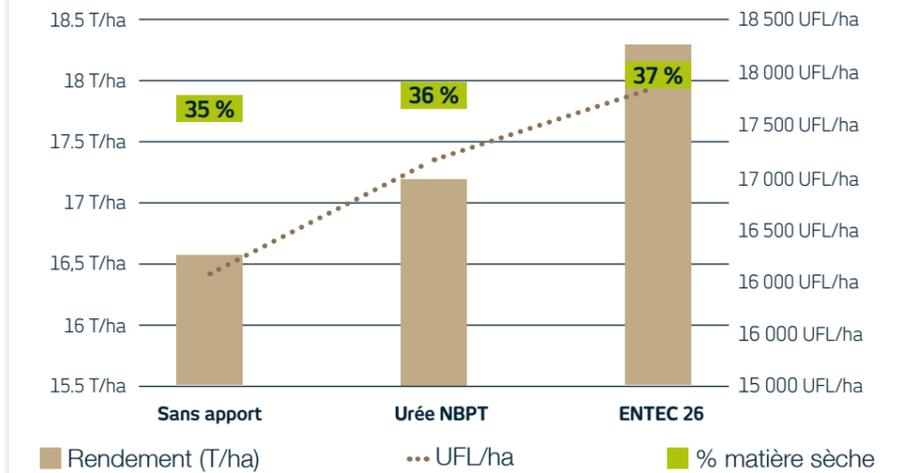
Moins de passage et moins de pertes par lessivage

En libérant l'azote tout au long du cycle, il optimise son absorption par les cultures et diminue ainsi les quantités de nitrates susceptibles d'être entraînées par lessivage vers les nappes phréatiques. L'autre avantage est la limitation du nombre de passages. Sur les cultures d'hiver, on peut l'appliquer en démarrage de croissance au printemps avec une formule azote + soufre très bien valorisée à cette époque. Sur prairie, inutile de ralonger après la première coupe, l'Entec libèrera encore l'azote pour la seconde pousse. Sur le maïs, c'est un complément idéal de la fumure organique, qui permet d'éviter les manques d'azote en fin de cycle, de gagner en maturité et d'avoir un ensilage de meilleure qualité. Il peut être apporté juste avant le semis ou, idéalement, au stade 2-4 feuilles de la culture, car les deux tiers des besoins en azote du maïs sont absorbés entre les stades 6-8 feuilles et floraison.

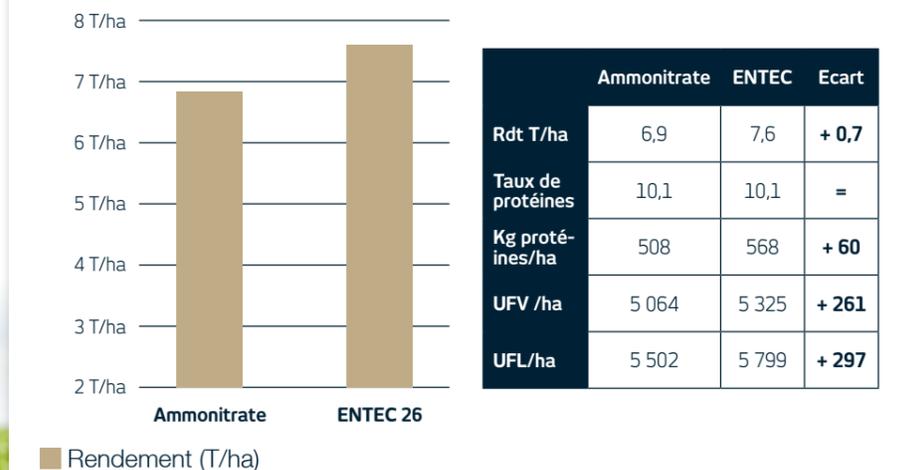
Réduction des gaz à effet de serre

L'engrais ENTEC® permet aussi de limiter les émissions de protoxyde d'azote (N₂O) dont l'impact est 310 fois plus puissant que le CO₂. L'enjeu environnemental est donc important. Cet engrais participe ainsi à la réduction des émissions et est inscrit dans le catalogue qui recense les outils disponibles pour générer des crédits carbone. ■

► RÉSULTATS D'ESSAIS POUR LE MAÏS ENSILAGE (VENDÉE 2017)



► RÉSULTATS D'ESSAIS POUR LES PRAIRIES



▶ MÉTHAVIE

UN PROJET COURONNÉ DE SUCCÈS MÉTHANISATION

Méthavie est une unité collective de méthanisation, portée par des agriculteurs et des acteurs du territoire dont Cavac. Après deux ans de fonctionnement, l'équipe tire un premier bilan et dessine les prochains objectifs.



Le site de Méthavie, situé au Poiré-sur-Vie, comprend deux lignes de méthanisation.

Méthavie est une unité collective de méthanisation, portée par des agriculteurs, réunis dans une SAS (SAS Agriméthabel) et soutenue par des partenaires locaux. Parmi eux, Cavac qui a intégré le projet pour accompagner les agriculteurs pour les démarches administratives (plan d'épandage, conseils fertilisation) et pour l'approvisionnement en coproduits agricoles (issues de céréales notamment). Parmi les autres partenaires figurent aussi Bonilait, fabricant de poudre de lait et de lactosérum, Agrial et Vendée énergie (Société d'économie mixte appartenant au SYDEV) qui valorisera une partie du bâtiment grâce à une installation photovoltaïque. L'objectif pour les agriculteurs : se diversifier en construisant une usine de méthanisation visant la valorisation d'effluents d'élevage pour la production d'énergie renouvelable.

Une bonne lancée

L'injection de biogaz dans le réseau a débuté en juillet 2019. Au bout de trois mois, l'activité a atteint son rythme de croisière. Méthavie produit 97 à 98 % de l'objectif – un bon fonctionnement qui

repose sur une équipe compétente, appuyée par un comité de pilotage investi. « Les résultats financiers sont d'ailleurs conformes au prévision », souligne Philippe Albert, représentant Cavac de Méthavie. Le site est exploité par les trois salariés : deux techniciens et un responsable, Pascal Kozerawski. Les trois opérateurs sont tous polyvalents et se relaient pour assurer un week-end à tour de rôle. Tous les partenaires sont encore présents dans le projet et se retrouvent chaque mois pour un comité.

Deux ans après

Après deux ans de fonctionnement, le bilan est plus que positif mais les premières mauvaises surprises se dévoilent également comme l'usure rapide du matériel. « On travaille avec des fumiers et cela encrasse rapidement le matériel », explique Pascal Kozerawski. Ainsi, le coût de maintenance est plus élevé que les prévisions et certains gros matériels ont donné des signes de faiblesse. « Au bout de deux ans, ce n'est pas normal ».

Ces petits désagréments n'empêchent

pas le fonctionnement de l'unité et surtout les projets de développement. Des silos couloirs ont été créés pour accueillir de nouvelles matières premières. Cavac fournit maintenant des co-produits/déchets en provenance de la station de semences et ces produits stockés, sont incorporés progressivement.

La méthanisation produit du méthane qui est injecté dans le réseau mais également du CO₂, qui n'est pas encore valorisé.

Ce biométhane est disponible en station BioGNV (La Chaize-le-Vicomte, Fontenay, Les Essarts, ...) station qui permet approvisionner les transporteurs locaux ayant choisi de s'équiper de camion au gaz naturel. C'est le cas de Cavac qui possède quatre camions pour rouler au gaz naturel.

Méthavie souhaite créer une unité d'épuration du CO₂ dans le but de le concentrer, de le liquéfier, de le revendre auprès d'utilisateurs locaux. Ce projet se mettra en place cette année avec le partenaire de l'épuration actuel.

Certifié Digagri 3

Autre point d'amélioration qui représente un enjeu fort pour sécuriser les débouchés du digestat – la possibilité d'inclure son utilisation dans les cahiers des charges des cultures en filière. En effet, ces derniers ne le prévoient pas malgré un digestat certifié aux normes Digagri 3 (voir encadré). ■



De gauche à droite : Pascal Kozerawski, responsable du site de Méthavie et Philippe Albert, Responsable du service environnement Cavac.

CHIFFRES CLÉS

- + de 35 000 T valorisés par an (effluents agricoles et co-produits agricoles et agroalimentaires)
- 255 Nm³ de biogaz injectés soit la consommation d'énergie de 7 000 foyers
- 10 emplois créés (directs et indirects)

▶ INTRANTS

LE FONCTIONNEMENT À LA LOUPE

Les agriculteurs sont parties prenantes du projet. Les exploitations choisies se situent autour du site dans un rayon de 15 km, on y retrouve une grande diversité de productions animales. Les agriculteurs apportent les effluents qui représentent 72 % de la biomasse. (A savoir aussi, les agriculteurs sont rémunérés en fonction du pouvoir méthanogène des intrants fournis.) Les 28 % restant proviennent de co-produits agricoles et agro-alimentaires issus de Cavac et Agrial/Eurial. Ces intrants vont produire du biogaz qui une fois épuré sera injecté (biométhane) dans le réseau de gaz naturel. Concernant le digestat issu du méthaniseur, ce sont les agriculteurs partenaires de l'unité qui pourront l'épandre sur leurs terres. Les digestats sont stockés chez les agriculteurs. Si à l'origine, il avait été imaginé un stockage uniquement sur site, 14 poches souples de 700 à 500 m³ complètent le stockage directement chez l'agriculteur.

Dans le méthaniseur

Ce sont donc près de 100 tonnes d'intrants solides valorisés par jour. Le fumier passe dans un broyeur. En sortie du broyeur, le « broyat » est déposé successivement dans l'un des deux incorpérateurs de 120 m³. ■



Cavac fournit maintenant des co-produits en provenance de la station de semences.

▶ DIGESTAT

LE CAHIER DES CHARGES DIGAGRI 3, KÉZAKO ?

Il existe plusieurs cahiers des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de digestats de méthanisation agricole en tant que matières fertilisantes. Le cahier des charges Digagri 3, auquel répond Méthavie, concerne des digestats issus d'un processus en infiniement mélangé de méthanisation de type agricole.

Le Digragi 3 intègre plus de matières entrantes que le Digagri 2 (dans la limite d'1/3 d'effluents et 2/3 de matières agricoles), à savoir :

- Les effluents d'élevage, matières végétales brutes, matières stercoraires, lactosérum
- Les matières issues du traitement des eaux résiduaires ou sous-produits d'origine végétale des industries agroalimentaires
- Les denrées alimentaires d'origine végétale, sans emballages,
- Les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins et espaces verts (tontes, tailles, élagages, feuilles). ■

▶ ENVIRONNEMENT

LA SÉCURISATION DE L'EAU, UN ENJEU FORT IRRIGATION

La sécheresse peut avoir un impact sur le rendement des cultures. Pour ne pas manquer d'eau en été, le service environnement de Cavac vous propose un accompagnement complet.

Face au changement climatique, les périodes de sécheresse sont de plus en plus intenses et parfois précoces comme celle que nous vivons en ce moment. Les réserves d'eau sont une des pistes de solution pour que les cultures se développent dans de bonnes conditions. Les agriculteurs ayant créé des réserves, peuvent ainsi stocker l'eau en hiver, où elle est plus présente pour l'utiliser sans contrainte en période sèche.

Un accompagnement complet

Le service Environnement de Cavac suit les agriculteurs qui ont un projet de sécurisation de leurs apports en eau. « Creusées artificiellement, alimentées par pompage ou ruissellement, les retenues d'eau peuvent encore être créées », explique Baptiste Guilloteau, chargé d'étude projets eau chez Cavac. Deux salariés travaillent sur ces notions, aussi bien sur la partie technique que réglementaire. Ils accompagnent l'agriculteur jusqu'à l'obtention de toutes les autorisations du stockage (analyse de la ressource, étude de faisabilité, étude géotechnique, approche économique, plans, dépôts de dossier, ...)

Une sécurité

Baptiste ajoute : « L'irrigation est aujourd'hui capitale pour sécuriser certains postes agricoles ». Cette dernière permet en effet de garantir les rendements des cultures mais aussi ceux des fourrages, essentiels pour les animaux. L'apport en eau peut aussi offrir la possibilité à l'exploitation de diversifier ses cultures et aller vers des contrats de type légumes plein champs, maïs semences... ■

▶ CONTACTS :

Maxime LAUBRETON
m.laubreton@cavac.fr / 06 25 37 25 75

Baptiste GUILLOTEAU
baptiste.guilloteau@cavac.fr / 06 12 45 69 17



RÉSERVES D'IRRIGATION

Faites le plein d'informations

- ▲ Sécurisation des fourrages
- ▲ Garantie de rendements
- ▲ Développement de cultures spécifiques...

Accompagnement technique et réglementaire (création, agrandissement...), jusqu'à l'obtention de toutes les autorisations*

Maxime LAUBRETON
06 25 37 25 75
m.laubreton@cavac.fr

Baptiste GUILLOTEAU
06 12 45 69 17
baptiste.guilloteau@cavac.fr

*Etudes agrées digues et barrages

ANALYSE DE LA RESSOURCE, ÉTUDE DE FAISABILITÉ,
APPROCHE ÉCONOMIQUE SUR L'EXPLOITATION,
ÉDITION DES PLANS, DÉPÔT DES DOSSIERS

Les réserves d'eau sécurisent le rendement des cultures.

12 Boulevard Réaumur - BP 27 -
85001 La Roche-sur-Yon Cedex - Tél 02 51 36 51 51

www.coop-cavac.fr

CAVAC
POSITIVE AGRICULTURE!